



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 01

1^{er} Septembre 2026

Présents : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Sébastien Cornuault, CTD DAP
Benjamin Huteau, Jordan Lust, Manuel Vinet
Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions

Excusés : Maxence Desmas, Gérald Sortais

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Critériums U12-U13 Masculins

Calendrier général

Le calendrier général a été homologué par le Comité de Direction avec

- Phase 1 : 5 journées (groupes de 6)
- Phase 2 : 7 journées (groupes de 8)
- Phase 3* : 7 journées (groupes de 8)
- Expérimentation FFF 5 vs 5

Nota : *Foot à 11 en U13 Passerelle et possibilité en U13 Élite et Départemental 1.

Report de la 1^{ère} journée des U12-U13 Masculins

Suite à la décision de la Ligue des Pays de la Loire du 21 août 2026 de suspendre toutes les compétitions Régionales et Départementales jusqu'au 12 et 13 septembre inclus, la première journée des U13M (du 12/09/2026) est reportée au 17/10/2026.

Modification de l'Article 14 du règlement des critères U12-U13 Masculins :

Les matchs U13 Elite, Critériums U12-U13 passent de 60 minutes à 70 minutes, deux périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes.

Horaire officiel des rencontres des critères U12-U13 Masculins :

L'heure officielle des rencontres est fixée :

- Le samedi entre 11h et 14h suivant les desideratas reçus.

Engagement des équipes en Phase 1 des Critériums U12-U13 Masculins :

Ci-dessous le nombre d'équipes engagées par niveau à la clôture des engagements :

Compétitions	2025/2026	2026/2027	Diff.
Départemental Élite U12 Masculin	20	22	2
Départemental 1 U12 Masculin	17	20	3
S/Total U12	37	42	5
Départemental Élite U13 Masculin	46	42	-4
Départemental 1 U13 Masculin	40	40	0
Départemental 2 U13 Masculin	61	56	-5
Départemental 3 U13 Masculin	61	57	-4
Départemental 4 U13 Masculin	83	74	-9
Départemental 5 U13 Masculin	75	82	7
S/Total U13	366	351	-15
Total	403	393	-10

A ce jour, **393** équipes sont engagées en pré-compétitions, plus 4 équipes en Critérium U13 Ligue.

Préparation de la Phase 1 des Critériums U12-U13 :

La Commission constitue les groupes ainsi :

- **U13 Élite** : 7 groupes de 6 équipes, soit 42 équipes réparties par tirage au sort
- **U13 D1** : 5 groupes de 6 équipes et 2 groupes de 5, soit 40 équipes
- **U13 D2** : 6 groupes de 6 équipes et 4 groupes de 5, soit 56 équipes
- **U13 D3** : 7 groupes de 6 équipes et 3 groupes de 5, soit 57 équipes
- **U13 D4** : 9 groupes de 6 équipes et 4 groupes de 5, soit 74 équipes
- **U13 D5** : 12 groupes de 6 équipes et 2 groupes de 5, soit 82 équipes
- **U12 Elite** : 2 groupes de 6, et 2 groupes de 5, soit 22 équipes
- **U12 D1** : 4 groupes de 5 équipes, soit 20 équipes

Desiderata

Il est précisé que les demandes de desideratas ne peuvent pas toutes être honorées et sont traitées prioritairement :

- Nombre d'équipes engagées au regard du nombre de terrains à disposition du club
- Indisponibilités d'installation motivées par des travaux ou événements externes au club
- Demande de réception à domicile liées à un événement spécifique au club (inauguration...)

Rappel réglementaire du Dispositif U13 Élite Masculins

Dispositif « U13 Élite - Accès Ligue »

Les clubs engageant des équipes U13 Élite doivent respecter le cahier des charges suivant :

- Seules les équipes 1 sont autorisées
- Avoir le Label Jeunes ou être en cours de candidature (date butoir : 31 octobre 2026)
- Avoir un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, titulaire du **CFI U10-U13** ou en cours de formation **DF Coach Jeunes** ou **BMF**, au début de saison
- Avoir une deuxième équipe engagée en Critérium U12-U13

A l'issue de la 1^{ère} phase, **16 équipes** seront qualifiées pour la 2^{ème} phase **U13 Élite - Accès Ligue**.

- En premier lieu, les équipes seront retenues sous réserve du respect de l'ensemble des obligations ci-dessus.
- En second lieu, au regard des équipes ayant obtenu le meilleur classement en application de l'article 11.

Critériums U13 Féminines

Calendrier général

Le calendrier général a été homologué par le Comité de Direction avec :

- Phase 1 : 5 journées (groupes de 6)
- Phase 2 : 6 journées (groupes de 8)
- Phase 3* : 3 journées (groupes de 4)
- Phase 4* : 7 journées (groupes de 8)
- Expérimentation FFF 5 vs 5

Report de la 1^{ère} journée des U13 Féminines :

Suite à la décision de la Ligue des Pays de la Loire du 21 août 2026 de suspendre toutes les compétitions Régionales et Départementales jusqu'au 12 et 13 septembre inclus, la première journée des U13F (du 12/09/2026) est reportée au 17/10/2026.

Horaire officiel des rencontres des critères U13 Féminines :

L'heure officielle des rencontres est fixée :

- Le samedi entre 11h et 14h suivant les desideratas reçus.

Engagement des équipes en Phase 1 des Critériums U13 Féminines :

Ci-dessous le nombre d'équipes engagées par niveau à la clôture des engagements :

Compétitions	2025/2026	2026/2027	Diff.
Départemental 1 U13 Féminine A8	14	13	-1
Départemental 2 U13 Féminine A8	39	34	-5
S/Total U13 Féminines A8	53	47	-6
U13 Féminine A5	6	5	-1
S/Total U13 Féminines A5	6	5	-1
Total	59	52	-7

A ce jour, **52** équipes sont engagées en pré-compétition dans notre District.

Préparation de la Phase 1 des Critériums U13 Féminines :

➤ **U13F - Foot à 5 :**

-5 équipes

Un club sera centre d'accueil lors de chacune des cinq journées de la première phase.

➤ **U13F - Foot à 8 :**

La commission constitue les groupes ainsi :

-**U13F D1** : 1 groupe de 6 équipes et 1 groupe de 7 équipes, soit 13 équipes

-**U13F D2** : 4 groupes de 6 équipes et 2 groupes de 5 équipes, soit 34 équipes

Challenges U12/U13 Masculins et U13 Féminines

Calendrier général des différents tours :

Le calendrier général a été homologué par le Comité de Direction avec :

✓ **U12M – U13M :**

- **Tour 1** : 7 novembre 2026
- **Tour 2** : 5 décembre 2026
- **Tour 3** : 16 janvier 2027
- **Tour 4** : 13 février 2027

- ✓ **U13F :**
 - **Tour 1 :** 16 janvier 2027
 - **Tour 2 :** 13 février 2027
- ✓ **Finalités Départementales :**
 - **Festival Foot U13M et F - Pitch :**
 - **Phase Départementale :** 27 mars 2027
 - **Phase Régionale :** 17 avril 2027
 - **Phase Nationale :** 5 et 6 juin 2027
 - **Challenge Départementale U12 :** 10 avril 2027
 - **Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 :** 10 avril 2027
 - **Coupe Foot5 U13F :** 27 mars 2027

Nota : Annulation de la Coupe Foot5 U13M (Décision du Comité)

Engagement des équipes en Challenges U13 Masculins et U13 Féminines :

A la clôture des engagements, le nombre d'équipes inscrites est :

Compétitions	2025/2026	2026/2027	Diff.
Festival Foot U13F - Pitch	40	31	-9
Coupe Foot5 U13F	16	10	-6
S/Total U13 Féminines	56	41	-15
Festival Foot U13M - Pitch	104	62	-42
Challenge Espoirs C.A. U13M - Niveau 1	247	102	-145
Challenge Espoirs C.A. U13M - Niveau 2	0	120	120
Challenge Départemental U12M	48	36	-12
S/Total U13 Masculins	399	320	-79
Total	455	361	-94

A la clôture des engagements, 39 clubs n'ont toujours pas répondu !
Une relance sera effectuée par l'assistante de la commission.

Feuilles de match

Toutes les rencontres de Critérium U13 en Football à 8 s'effectuent comme les précédentes saisons en Feuille de match informatisée (FMI).

• Renvoi des feuilles de match

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende

dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Arbitrage des Jeunes par les Jeunes (Arbitre Assistant)

Rappel : La procédure de l'Arbitrage des Jeunes par les Jeunes en catégorie U13 rend **OBLIGATOIRE** la présence d'un **Jeune U13 Arbitre Assistant. Celui-ci est accompagné et tutoré par un Dirigeant - Tuteur.**

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



L'assistante,
Isabelle Perrette



